

LE CLUB NAUTIQUE - Maison du Lac - RD 37 - 83 440 Tanneron

www.leclubnautique.fr SIRET 884 107 343 000 11

Prestation exécutée via son partenaire VOILES SAINT-CASSIEN Association Loi 1901 SIRET 811 059 476 000 10

Affiliation Fédération Française de Voile du 3 juin 2015

Etablissement APS – Fiche Contact DCS du 16 mai 2015



Inscription 2021 - dinghyfun@leclubnautique.fr

Ecrire en majuscule :))

Nom : Prénom Date de naissance :

Adresse durant le stage : -

Mail :@..... Téléphone :

Formules 2021

Licence fédérale Passeport Voile & l'Adhésion au Club (31 €) non comprises dans le forfait.

Été/Summer DINGHY FUN CAMP en Lac 9h - 16h

- S 27 : du 5 au 9 juillet S 29 : du 19 au 23 Juillet
 S 28 : du 12 au 16 juillet S 34 : du 23 au 27 août

Forfait Stage : 250 € (+ 6 ans)

Forfait « Journée d'essai » 75 €

Avantages Inscriptions Multiples - 5 € par stage

Toussaint DINGHY FUN CAMP en Mer 9h - 17h

- Dinghy Fun Camp en Mer : 340 € (+ 7 ans) 500 € (5/6 ans)
1^{ère} semaine de Toussaint de 9h à 17h du lundi 25 au vendredi 29 octobre 2021
2 nuits aux Iles de Lérins les 28 & 29 octobre 2021

Nautic Camps / Stages Nautique 2h en Lac

- S 27 : du 5 au 9 juillet S 28 : du 12 au 16 Juillet
 S 29 : du 19 au 23 Juillet S 30 : du 26 au 30 Juillet
 S 31 : du 2 au 6 Août S 32 : du 9 au 13 Août
 S 33 : du 16 au 20 Août S 34 : du 23 au 27 Août

10h - 12h

13h - 15h

15h - 17h

180 € (Adultes + 18 ans) 190 € (+ 6 ans)

Forfait à la séance 65 €

Le Club - Pack Sorties ou Stages Voile Vacances

Fête du Club le 11 juin 2022 au Lac

- Séance en Mer : 25 € / sortie
Tous les samedis de 13h à 17h
Du 4 Septembre au 27 Novembre 2021
Du 26 Février au 7 Mai 2022

- Stage Voiles Vacances 2022 en Mer
Du 5 au 9 février de 13h à 17h : 180 €
Du 9 au 13 avril de 13h à 17h : 180 €



LE CLUB NAUTIQUE - Maison du Lac - RD 37 - 83 440 Tanneron

www.leclubnautique.fr SIRET 884 107 343 000 11

Et son partenaire VOILES SAINT-CASSIEN Association Loi 1901 SIRET 811 059 476 000 10

Affiliation Fédération Française de Voile du 3 juin 2015

Etablissement APS – Fiche Contact DCS du 16 mai 2015



Droit d'Inscription pour Nom Prénom.....

Dinghy Fun Camp €
Stage Voile Vacances €
Club à l'Année €
Total Régulé le/..... / 2021 €
<input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> CB ou <input type="checkbox"/> Virement Bancaire sur RIB	
IBAN FR76 1910 6000 1143 6807 6851 063 BIC AGRIFRPP891 SARL LE PONTON	
Référence NOM PRENOM SEMAINE DE STAGE RETENUE (ex : marina durand S28)	
Adhésion Club (19.50 €) + Licence (11,5 €) : 31 € €
<input type="checkbox"/> Virement Bancaire sur IBAN FR76 1460 7003 3960 3389 6670 679 BIC CCBPFRPPMAR VOILES SAINT CASSIEN	

Certificat de Natation – 16 ans & Autorisation Parentale Obligatoire

Je soussigné (e) Mère, Père, Responsable de l'Autorité parentale,

Certifie que l'enfant, âgé (e) deans, est apte à nager au moins 25 mètres & l'**Autorise** à **effectuer les Stages** voile aux dates inscrites sur la présente fiche ;

Atteste

Avoir pris connaissance des conditions d'inscription ainsi que du règlement et des consignes de sécurité de « Voiles Saint-Cassien Dinghy Fun School » ;

Avoir reçu l'adresse web www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurances.asp#Contrats pour consulter la notice d'information relative au contrat d'assurance F.F.V. / MAIF et reconnais avoir été informé (e) de mon intérêt à souscrire des garanties complémentaires (capitax invalidité et décès plus importants) ayant pour but la réparation des atteintes à l'intégrité physique des pratiquants :

J'accepte de souscrire à l'une des formules de garanties complémentaires

Je refuse de souscrire à l'une des formules de garanties complémentaires

Je fournis le certificat médical obligatoire d'aptitude à la voile y compris en compétition pour la voile à l'année ;

Autorise LE CLUB NAUTIQUE à utiliser et diffuser à titre gratuit des photographies représentant l'enfant mineur ou me représentant et à exploiter ces clichés en partie ou en totalité à des fins culturelles ou de promotion de l'image du Club Nautique. Les Photographies peuvent être reproduites sur les supports suivants : le site internet, le facebook et le magazine spécialisé de la FFVoile.

Je soussigné(e) Nom :, Prénom :,

Représentant(e) légal(e) de Nom :, Prénom :, Numéro de Licence :,

Atteste que toutes les questions du questionnaire de santé prévu à l'Annexe II-23 du Code du Sport ont reçu une réponse négative et que le mineur, dont je suis le représentant légal, ne présente pas de contre-indication à la pratique de la voile. Je reconnais qu'à travers cette attestation, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFVoile ou de mon club ne pourra être recherchée.

Fait à Le

Signature du licencié

Pour les mineurs signature du représentant légal
(Précédée de la mention « Lu et Approuvé »)





Détails des Prestations

Eté/Summer DINGHY FUN CAMP Lac 9h 16h

- Tous nos stages sont exécutés par notre partenaire « Voiles Saint-Cassien »
- Horaires 9h - 16h sur 5 séances consécutives
- Dossier d'inscription à renvoyer par email sur dinghyfun@leclubnautique.fr avec certificat médical Règlement par virement bancaire avec le nom de l'enfant et numéro de la semaine retenue
- Conditions d'accès à la pratique :
 - o **Moins de 16 ans : une attestation délivrée** par les représentants légaux des mineurs de moins de 16 ans ou **un certificat d'aptitude** délivré par les autorités autorisées → **mentionnant** : la capacité du stagiaire à **s'immerger et à nager au moins 25 m**. A défaut, un parcours aura lieu à l'école de voile avec une brassière. Ce parcours vise à vérifier l'absence de panique du pratiquant et comprend : une immersion complète à partir d'une embarcation ou d'un ponton, suivie de 20 m de propulsion, et un rétablissement sur une embarcation ou un ponton.
 - o **Plus de 16 ans : une attestation** délivrée par les pratiquants majeurs ou les représentants légaux des mineurs de plus de 16 ans ou encore un **certificat d'aptitude** délivré par les autorités autorisées → **mentionnant** : la capacité du stagiaire à **plonger et nager au moins 50 m**.
- Sac et Tenue demandée :
 - o Chaussures & Tee shirt allant dans l'eau ; **Pas de chaussure plastique qui coule !**
 - o Maillot ou short et petite serviette de bain, Casquette ou chapeau + Crème solaire **Blanche**
 - o **Bouteille d'eau tétine (pas de bouchon à vis)**
 - o + Si mauvais temps : Kaway Sweat Shirt Change
 - o Sac à dos ne craignant pas l'eau avec bouteille d'eau, pic nique + goûter pour 16h00
- En cas de mauvais temps, **aucune annulation n'est prévue**, les enfants étant accueillis selon un programme d'activités adapté
- **Programme** : journées découverte des activités nautiques selon programme joint adaptable selon la météo en paddle, optimist ou catamaran, kayak, caravelle, planche à voile et pédalo ;
- Détail des prestations sur www.leclubnautique.fr
- **Informations sur l'assurance complémentaire** : Tous les pratiquants aux stages de voile sont assurés par le contrat adossé à la licence « Passeport Voile » délivré par la FFVOILE. Cette assurance Responsabilité Civile prévoit une garantie – dommage jusqu'à hauteur de 15 000 000 €. Cette somme peut être complétée par une garantie complémentaire MMA proposée par la FFVOILE qui étend notamment la couverture de la garantie à l'assistance rapatriement + capital décès invalidité selon des niveaux de couverture variable en fonction de la prime choisie. Si vous souhaitez souscrire cette assurance complémentaire, merci de vous connecter sur www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurances.asp#Contrats





Extrait Règlement Intérieur & Consignes de Sécurité

Le règlement intérieur du 1^{er} avril 2015 de l'**Association Voiles Saint Cassien** Dinghy Fun School est affiché sur le lieu de l'activité. Tous les pratiquants doivent en prendre connaissance.

Rappel

- Tous les pratiquants doivent être licenciés. Une licence « Loisir Enseignement » annuelle est délivrée systématiquement le 1^{er} jour du 1^{er} stage.
- Pour être exempté de licence il faut fournir le justificatif de la licence prise lors d'un stage précédent
- L'Ecole de Voiles Voiles Saint Cassien Dinghy Fun School est ouverte aux personnes à partir de 5 ans révolus et plus. Les cours sont donnés sur Optimist, Dériveur solitaire ou collectif, Catamaran, Planche à voile, Paddle, Kayak, Pédalo.

Condition d'inscription

- Remplir la fiche d'inscription
- S'acquitter du montant des droits d'inscription (coût du stage + licence + adhésion)
 - Les personnes déjà licenciées devront fournir obligatoirement un justificatif
 - Chèque à établir à l'ordre de « Le Club Nautique » ou **Virement bancaire préférable**
 - Certificat Médical Obligatoire pour la voile à l'année, auto-attestation pour les stage d'été
- Conditions de remboursement et d'annulation : sauf annulation 2 mois avant le début du stage, par écrit, aucun remboursement n'est possible, même en cas de force majeure ; aucune séance manquée ne sera rattrapée ni remboursée.

Assurance

Il est fortement recommandé aux stagiaires de contracter une assurance individuelle accident.

Consignes de sécurité

Les stagiaires sont informés qu'il s'agit d'une école destinée à leur enseigner un sport qui nécessite, pour des raisons évidentes de sécurité, une discipline très stricte. En conséquence, il est demandé :

- Une tenue correcte individuelle est nécessaire, en été :
 - **Chaussures (baskets ou néoprène)**
 - Short, maillot de bain, tee-shirt, **chapeau** casquette, lunettes soleil (avec cordon)
 - Serviette & rechange
 - **Bouteille d'eau & crème solaire blanche pour que l'enfant puisse se recrémer quand la peau n'est plus blanche**
- Une tenue correcte individuelle est nécessaire, hors période estivale :
 - Chaussures (baskets ou néoprène)
 - Pantalon, sweat, pull, coupe vent, & lunettes de soleil (avec cordon)
 - Serviette & rechange complet
 - Bouteille d'eau
- Le rangement et l'entretien courant du matériel incombent aux stagiaires. Ils doivent y apporter le plus grand soin.
- Les règles de discipline et de sécurité doivent être respectées :
 - Respect des consignes du moniteur
 - Port du gilet obligatoire
 - Baignade libre interdite
 - Navigation dans le périmètre autorisé (voir affichage carte) avec obligation de naviguer groupé avec le souci de surveillance mutuelle
 - En cas de chavirage, ne jamais lâcher l'embarcation
 - Respecter le code de bonne conduite des usagers du lac, et notamment les pratiquants d'aviron qui naviguent dos à leur route, les pêcheurs qui traînent leurs lignes, les baigneurs isolés
 - Attendre le bateau de sécurité pour sortir

